

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : SAVIGNAC (263)
Section : ZH
Feuilles(s) : 000 ZH 01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1500
Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]
Date de l'édition : 18/03/2025
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 475 P
Document vérifié et numéroté le 18/03/2025
A Rodez
Par HUPPE Delphine
Géomètre du Cadastre
Signé

Cachet du service d'origine :

PTGC RODEZ
2 avenue du 8 mai 1945

12024 RODEZ CEDEX 9
Téléphone : 05.65.65.20.21
Fax : 05.65.65.20.27
ptgc.rodez@dgif.finances.gouv.fr

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A, le

D'après le document d'arpentage dressé

Par LBP LANDES (2)

Réf. : 250050

Le 12/02/2025

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

